Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 19/07/2022
Publiée le 19/07/2022
Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service Affaires Juridiques,
Contentieux et Assemblées

Thomas NACRIER



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	18
Objet	RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DES CHARTREUX - CONVENTION DE FOURNITURE DE CHALEUR ISSUE DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DE ROSIERES-PRES-TROYES
Rapporteur	Dominique DEHARBE

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

En exercice : 135
 Présents : 104
 Votants¹ : 116
 Quorum : 68

Présents: ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN GUICAN, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés: BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoit.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés: BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Présents mais ne prennent pas part au vote : DEHARBE Dominique, GIRARDIN Olivier, GUNDALL Philippe, HONORÉ Nicolas.

Excusée et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : TRESSOU Marie-Hélène.

Sortis: BAUDOUX Bruno, DUQUESNOY Olivier.

Namebra da valenta	Non-participation	Suffrages exprimés		Abatautiau
Nombre de votants		Pour	Contre	Abstention
116	07	116	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DES CHARTREUX CONVENTION DE FOURNITURE DE CHALEUR ISSUE DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DE ROSIERES-PRES-TROYES

Annexe: Projet de convention

Exposé:

Troyes Champagne Métropole (TCM) est propriétaire du réseau de chauffage urbain qui dessert les communes de Rosières-Près-Troyes et Troyes. Par délibération du 20 juin 2016, le Conseil communautaire a confié la gestion du réseau de chaleur des Chartreux par contrat de délégation de service public (DSP) à la SEM Energie à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 6 ans.

TCM a repris la gestion de ce service public en régie à l'échéance du contrat de DSP, au 1er juillet 2022, dans le cadre de la régie des réseaux de chaleur créée par délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2021.

Les abonnés du réseau de chaleur des Chartreux peuvent bénéficier d'un taux de TVA réduit à la condition que le réseau soit alimenté à plus de 50% en énergie renouvelable. Dans cet objectif, Troyes Champagne Métropole doit acquérir de l'énergie provenant de la chaufferie biomasse, propriété de la SEM Energie. C'est dans ce cadre que Troyes Champagne Métropole a signé une convention de fourniture d'énergie renouvelable avec la SEM ENERGIE pour la durée de la DSP (délibération n°19 du 18 décembre 2015).

Aussi, afin d'assurer la continuité du service et de maintenir le taux de TVA réduit aux abonnés, il est proposé de signer une nouvelle convention de fourniture d'énergie renouvelable avec la SEM Energie, pour une durée de 2 ans. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Engagement de mise à disposition d'énergie de 35 000 MWh et d'enlèvement minimum de 25 000 MWh,
- ✓ Energie achetée : Eau chaude inférieure à 105 °C,
- ✓ Prix d'achat R1 = 31,25 € HT/MWh et R2 : 695 667 € HT / an (valeur au 1er juillet 2022)
- ✓ Clauses de pénalité en cas de non mise à disposition de l'énergie.

Décision:

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- D'APPROUVER les conditions de contractualisation entre Troyes Champagne Métropole et la SEM ENERGIE dans le cadre de fourniture d'énergie renouvelable pour le réseau de chaleur des Chartreux,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ciannexée.